

Décret

Générale

modern

Décret n° 85-095/PRE portant convocation de l'Assemblée nationale en session extraordinaire.

n° 85-095/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
14 octobre 1985

Numéro JO
n° 9 du 31/10/1985

Date du numéro
31 octobre 1985

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ,CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles n° s 77- 001 et 77-002 du 27 juin 1977.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier : L'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire le 24 octobre 1985.

Article 2

L'ordre du jour de cette session portera sur la commémoration du 40e anniversaire des Nations unies.

Article 3

Le président de l'Assemblée nationale est chargé de l'application du présent décret.